

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture, de
l'agroalimentaire et de la forêt

AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR L'INTERPROFESSION DES APPELLATIONS CIDRICOLES (IDAC)

L'Interprofession des Appellations Cidricoles (IDAC) a demandé l'extension de l'accord interprofessionnel portant sur les cotisations financières pour 2014.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr
en indiquant en objet du message «IDAC2014»

- soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, Service de la production agricole, Sous-Direction des produits et des marchés, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

Organisation interprofessionnelle :INTERPROFESSION DES APPELLATIONS CIDRICOLES	
Période : 1^{er} janvier au 31 décembre 2014	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés €
<u>TOTAL BUDGET IDAC 2014</u>	1 056555*
* 983 950 cotisations 2014 +72 605 sur exercices antérieurs	
1. <u>connaissance de la production et des marchés</u>	131 100
Suivi des comptes de vieillissement, statistiques, connaissance des marchés	
<i>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</i>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</i>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>d) commercialisation;</i>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<i>e) protection de l'environnement;</i>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production:</u>	844 455
Relations et insertions Presse	177 545
Campagnes d'affichages Calvados et Pommeau	235 728
Participation salons et festivals	40 540
Actions France (diverses)	179 297
Campagne Belgique Calvados	110 000
Actions export (diverses)	101 345
<u>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques:</u>	
Défense et protection de l'appellation Calvados	6 000
<i>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</i>	
Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>i) études visant à améliorer la qualité des produits:</u>	75 000
Maitrise Aromatique des Calvados	35 000
Qualification des variétés	16 500
Suivi aval qualité du Pommeau	23 500

<p><u>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>		
<p><u>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>		
<p><u>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>		
<p><u>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>		
<p><u>n) gestion des sous-produits.</u></p> <p>Objet et description de la ou les action(s) :</p>		
<p>II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés</p>		
<p><i>(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)</i></p> <p>1. <i>Calvados, Calvados Pays d'Auge et Calvados Domfrontais</i></p> <p><i>Cotisations sur les volumes excédant 3HLAP /an faisant l'objet d'une livraison à un acheteur non titulaire d'un compte de vieillissement. A la charge des producteurs agricoles, industriels, négociants-éleveurs et coopératives</i></p> <p>2. <i>Pommeau de Normandie, Pommeau de Bretagne et Pommeau du Maine</i></p> <p><i>Cotisations sur les volumes faisant l'objet d'une première livraison après fabrication. A la charge des élaborateurs</i></p> <p>3. <i>Cidre AOP Pays d'Auge</i></p> <p><i>Cotisations sur les volumes faisant l'objet d'une première livraison après fabrication. A la charge des producteurs agricoles, industriels, négociants-éleveurs et coopératives</i></p> <p>4. <i>Cidre AOP Cornouaille</i></p> <p><i>Cotisations sur les volumes faisant l'objet d'une première livraison après fabrication. A la charge des producteurs agricoles, industriels, négociants-éleveurs et coopératives</i></p>	<p><i>CVE HT assujettie</i></p> <p>38.60 €/hl.ap + tva</p> <p>26.99 €/hl + tva</p> <p>0.041€/litre + tva</p> <p>0.045€/litre +tva</p>	<p><i>CVE non assujettie</i></p> <p>7.70 €/hl.ap</p> <p>3.80€/hl</p> <p>0.019 €/litre</p> <p>0.005€/litre</p>